|  |  |
| --- | --- |
| **DSDEN 31**  DA-D-RS22-057  Affaire suivie par  Sylvie Estivals  IEN “Arts et culture31”  Premier degré  [Ien31-muret@ac-toulouse.fr](mailto:Ien31-muret@ac-toulouse.fr)  Marie-Françoise Archen  CPAV31 coordinatrice du dispositif  École et Cinéma en Haute-Garonne  [marie-france.archen@ac-toulouse.fr](mailto:marie-france.archen@ac-toulouse.fr?subject=Maternelles%20au%20cinéma" \o "marie-france.archen)  75 Rue Saint-Roch  31400 TOULOUSE | Toulouse, le 20 juin 2023  Le directeur académique des services de l’Éducation nationale de la Haute-Garonne  à  Mesdames, messieurs les enseignants  du premier degré  s/c de mesdames, messieurs les IEN |

Objet : **: Inscription en ligne des écoles élémentaires au dispositif « École et Cinéma » pour l’année scolaire 2023-2024**

Avant de procéder à l’inscription des classes, il est demandé aux enseignants de **prendre connaissance des objectifs et des modalités du cahier des charges “École et cinema”** (cf. pièce jointe).

La campagne d’inscription au dispositif « École et Cinéma » aura lieu du **22 juin 2023** au **6 juillet 2023** via l’application **ADAGE** (Application Dédiée Á la Généralisation de l’Éducation artistique et culturelle).

Formulaire d'inscription à École et cinéma Haute-Garonne

* Le serveur ouvrira à nouveau à la rentrée de septembre 2023. Si un enseignant change d’avis, il lui sera **possible de se désinscrire, à la rentrée de septembre 2023.**

En s’inscrivant, les enseignants, directeurs d’école et chefs d’établissements (pour les écoles privées) **volontaires** emmènent leurs élèves (à partir de la petite section de maternelle jusqu’à l’issue du secondaire) découvrir, tout au long de l’année scolaire, des œuvres cinématographiques, lors d’au moins trois séances (**au moins 2 en petite section de maternelle**).

Les séances de prévisionnement (une par trimester) sont organisées **spécialement** pour les enseignants, dans les salles de cinéma partenaires (une nouvelle liste de salles partenaires sera communiquée ultérieurement).

* La programmation du cycle 2 est accessible sur le site Arts et culture 31 à l’adresse :

<https://edu1d.ac-toulouse.fr/politique-educative-31/arts-et-cultures/ecole-et-cinema-films-cycle-2/>

* La programmation du cycle 3 est accessible sur le site Arts et culture 31 à l’adresse :

<https://edu1d.ac-toulouse.fr/politique-educative-31/arts-et-cultures/ecole-et-cinema-programmation-pour-les-eleves-de-cycle-3/>

**Début septembre 2023,** les écoles devront mettre à jour les effectifs des élèves sur la plateforme d’inscription.

Des informations, conseils et repères pour l’inscription, se trouvent dans le document en pièce jointe.

Arnaud Leclerc

**Les objectifs et les modalités du cahier des charges**

**« Ecole et cinéma »**

Le Ministère en charge de l’Éducation nationale

**Au plan national**

Dans le cadre de sa mission d’éducation artistique et culturelle mise en oeuvre avec le ministère chargé de la culture, le ministère chargé de l’Éducation nationale veille à la cohérence des dispo­sitifs avec les programmes scolaires et les parcours éducatifs, à la définition et au respect des objectifs pédagogiques.

Représenté par des membres de la DGESCO et de l’IGESR, il participe au comité de pilotage natio­nal, aux comités de sélection des films et à la réflexion des évolutions nécessaires des disposi­tifs *Maternelle au cinéma*, *École et cinéma*, *Collège au cinéma* et *Lycéens et apprentis au cinéma*. Il est associé à la mise en oeuvre des opérations.

**Au plan académique**

Lorsque l’inspecteur d’académie ou le recteur fait le choix d’inscrire ces actions dans le cadre de sa politique départementale, il favorise l’élaboration des projets des écoles, des établisse­ments et des classes qui souhaitent participer à l’opération, prévoit les moyens nécessaires à leur mise en oeuvre (personnel, financement…) et soutient les initiatives de formation conti­nue des enseignants.

Il ouvre ses dispositifs de formation dans le cadre du Plan académique de formation et du Plan départemental de formation aux enseignants impliqués dans l’opération.

La DSDEN et le Rectorat désignent formellement un coordinateur Éducation nationale pour accompagner les dispositifs *Maternelle au cinéma*, *École et cinéma* et *Collège au cinéma* auprès des professeurs des écoles et des enseignants et en assurer le suivi auprès des différents acteurs impliqués. Cette désignation relève de la DSDEN pour *École et cinéma*, et de la DSDEN en relation avec la DAAC et l’Inspection pédagogique régionale pour *Collège au cinéma.*

La DSDEN siège aux différents comités de pilotage locaux et en assure la présidence avec la DRAC et la collectivité territoriale concernée.

Organisé par le CNC, ce comité est composé de 15 professionnels représentants de l’Éducation nationale, du cinéma, du secteur de la petite enfance : psychologues, médiateurs jeune public, auteurs jeunesse, experts de l’éducation et de l’éveil artistiques et culturels.

Leurs expertises complémentaires garantissent une sélection d'œuvres cinématographiques adaptées à la tranche d’âge visée, qui privilégient des histoires structurées et des émotions positives. Chaque titre sélectionné est accompagné d’une recommandation d’âge, à partir de la petite, de la moyenne ou de la grande section.

**La coordination**

L’association L’Archipel des lucioles, soutenue par le CNC, coordonne le dispositif au niveau national, en liaison avec le CNC et le Ministère chargé de l’Education. Le CNC prend en charge tous les frais afférents à la circulation des films dans les salles de cinéma.

**Comment participer**

Vous êtes un enseignant ou un chef d’établissement désireux de vous engager ?

Pour participer à l’opération, il vous suffit de solliciter la DSDEN de votre département :

* La liste des coordinations Ecole et cinéma : Passeurs d'Images (passeursdimages.fr)

[La liste des coordinations](https://www.passeursdimages.fr/les-coordinations-maternelle-au-cinema)  https://www.passeursdimages.fr/coordination/coordination-de-haute-garonne-eec-31

* Les engagements des établissement scolaires (Fiche 8 page 26)

[Les engagements des établissements scolaires](https://www.cnc.fr/documents/36995/1118512/Ma+classe+au+cinema+-+Engagement+des+partenaires+-+janvier+2023+-.pdf/0e0e394e-ea8a-e619-3fe3-1c0915fa503f?t=1675071721619#page=26)